

Morbihan, Arradon, allée des Acacias

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Dominique Pouille

Inrap Grand Ouest
mars 2021



Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
56003

Arrêté de prescription
2020 - 307

Système d'information
—

Code Inrap
DI35861

Morbihan, Arradon, allée des Acacias

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Dominique Pouille

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

mars 2021

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).
Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
21	Projet scientifique d'intervention
23	Arrêté de désignation

Résultats

27	1. Présentation générale
27	2. Conditions de réalisation du diagnostic
28	3. Résultats
28	4. Conclusion

Inventaires techniques

33	1. Inventaire des tranchées
33	2. Inventaire des photographies
33	3. Liste des figures



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents



Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Arradon

Adresse ou lieu-dit
Allée des Acacias

Codes

code INSEE
56003

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

x : 263925
y : 6743125
z : 34-35 m NGF

Références cadastrales

Commune
Arradon

Année
1980

section(s)
ZA

parcelle(s)
513, 514, 515 (ex 38p)

Propriétaire du terrain

SCI Chanterelle Saint-Joseph
15, rue Prat Lann
56 000 Vannes

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SCI Chanterelle Saint-Joseph
15, rue Prat Lann
56 000 Vannes

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2020-307

Numéro de l'opération
D135861

Numéro de l'arrêté de désignation
2020-351

Nature de l'aménagement

Projet de constructions
individuelles

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Dominique Pouille, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

Du 25 au 28 janvier 2021

Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise maximale prescrite
1080 m²

Surface de l'emprise diagnostiquée
207 m², soit 19 % de la surface
prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Souterrain

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Macro-restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Macro-outillage

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Laurent Aubry, Inrap	Assistant DDAST	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Levé topographique
Yannick Fouvez, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport, DAO
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO, PAO

Notice scientifique

La présence à proximité de cette parcelle de l'itinéraire antique qui reliait *Darioritum* (Vannes), capitale de cité des Vénètes, à l'agglomération secondaire reconnue à Locmariaquer, a motivé cette prescription de diagnostic émise par le Service Régional de l'archéologie. Dans les environs des indices de sites archéologiques, pour la plupart antiques, sont recensés dans la base de données documentaire de ce même service. Sept tranchées couvrant une surface de 207 m² ont été ouvertes. Aucune trace d'aménagement ou d'occupation ancienne n'a été constatée sur l'ensemble de la zone ayant pu être diagnostiquée. Ce résultat, ainsi que l'absence de tout indice mobilier ancien dans les terres de recouvrement, permettent de supposer que l'ensemble de la parcelle concernée par le projet est dépourvu de vestiges archéologiques.

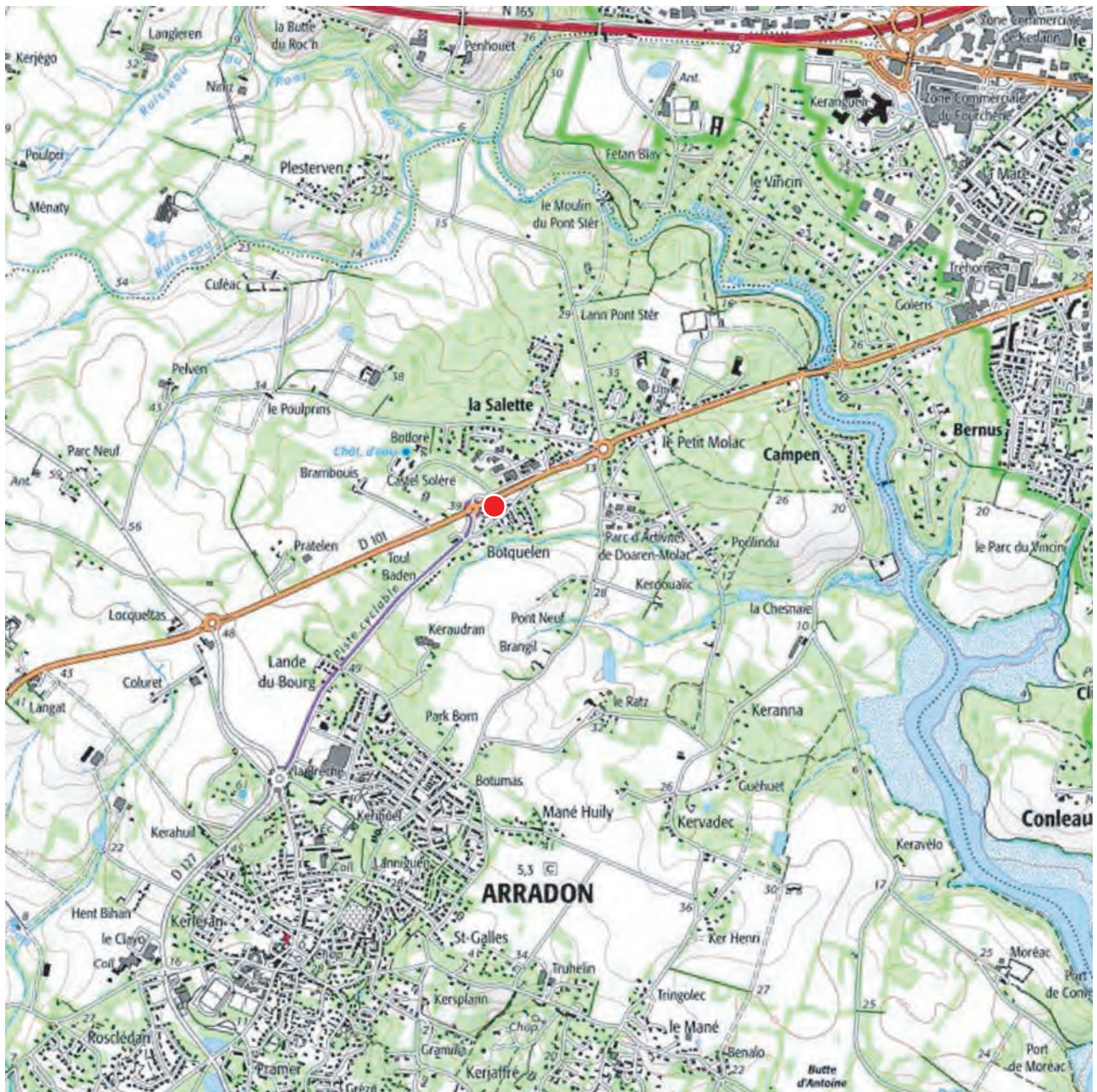
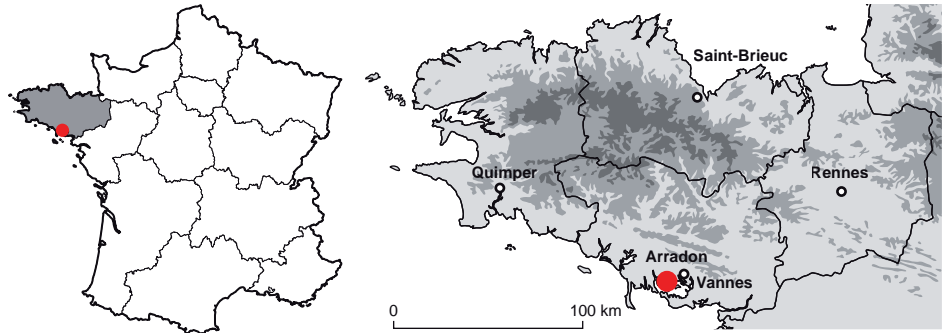
État du site

Toutes les tranchées ont été rebouchées à l'issue du diagnostic

Localisation de l'opération

Bretagne,
Morbihan,
Arradon,
Allée des Acacias

x : 263925
y : 6743125
(Lambert 93)
z : 34-35 m NGF



● : localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



Arrêté de prescription

DI35861



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER REÇU LE
19 OCT. 2020
4623
INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 13 octobre 2020

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84 59 00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2020/CB/VC/350

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : ARRADON (56) allée des Acacias

PJ : arrêté n° 2020-307

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

SCI CHANCERELLE SAINT-JOSEPH (*M. Laurent Chancerelle*)
15 rue Prat-Lann
56000 VANNES

Le Département du Morbihan ayant un service archéologique agréé dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Hôtel de Blossac
8 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 RENNES cedex



Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-307 du 13 octobre 2020

Service régional de
l'archéologie

ARRÊTÉ n° 2020-307 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 1^{er} octobre 2020 présenté par M. Laurent CHANCERELLE, SCI CHANCERELLE SAINT-JOSEPH relatif au projet de construction de bâtiments (trois lots) sur un terrain situé allée des Acacias (parcelle ZA 38) à ARRADON, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 02 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet de lotissement est localisé en bordure de la voie antique Vannes/Locmariaquer ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : ARRADON

Lieu-dit : allée des Acacias

Cadastre : section : ZA parcelles : 38 p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 080 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Laurent Chancerelle, SCI CHANCERELLE SAINT-JOSEPH, 15 rue Prat-Lann 56000 Vannes, au Service Départemental d'archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 13 octobre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
SCI CHANCERELLE SAINT-JOSEPH
CD 56
INRAP

Copie :
Commune d'Arradon
Préfecture du Morbihan



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2020-307
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région : Bretagne
département : Morbihan
commune : ARRADON
lieu-dit : allée des Acacias
cadastre : section : ZA parcelles : 38 p
pétitionnaire: SCI CHANCERELLE SAINT-JOSEPH

Emprise du diagnostic archéologique : 1 080 m²

Objectifs :

A la période antique, l'itinéraire qui reliait la capitale de la cité des Vénètes (Vannes) à la principale agglomération secondaire de la cité (Locmariaquer) entre dans la commune d'Arradon, se confondant peu ou prou avec le cd 101 nommé, au cadastre napoléonien, " Chemin vicinal de moyenne communication de Vannes à Baden ". Elle passe au Petit-Molac, à Locqueltas, Langat et au Moustoir et devait franchir le ruisseau du Pont de Lohac au niveau du Moulin de Pomper.

Compte-tenu du tracé proposé pour cet itinéraire jalonné de vestiges de chaussée autrefois décrits (Riellan 1924, Marsille 1929) et de l'importante occupation gallo-romaine implantée sur la commune d'Arradon, l'opération de diagnostic permettra de valider et/ou de préciser ou non le tracé de cette voie et de vérifier la présence ou non d'éventuelles structures installées en bordure et, le cas échéant, de les caractériser.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement, conformément au plan annexé. Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Au total, 7 à 10 % de l'emprise devront être sondés.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

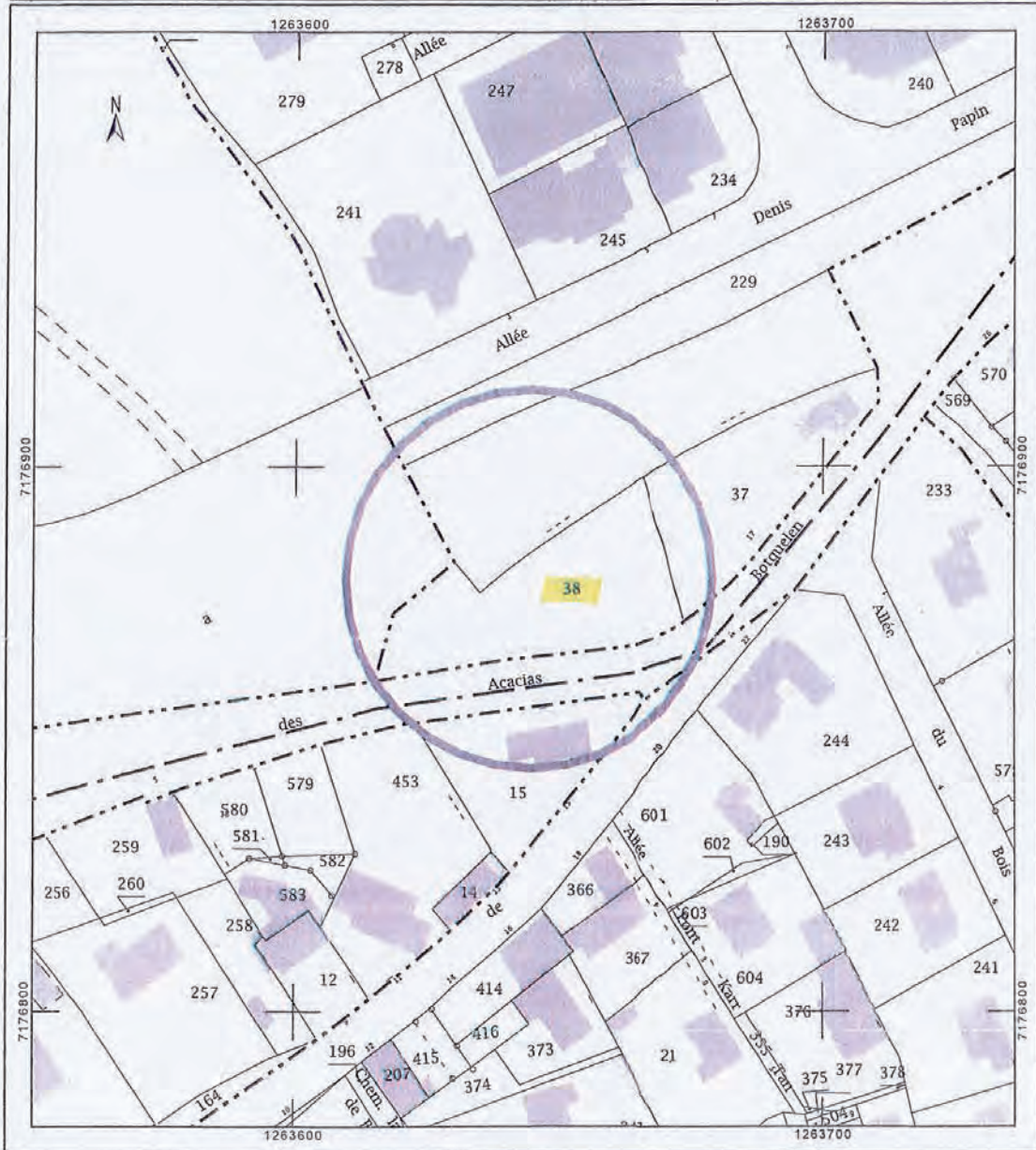
Fait à Rennes, le 13 octobre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

<p>Département : MORBIHAN</p> <p>Commune ARRADON</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>----- PLAN DE SITUATION -----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : VANNES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020 56020 VANNES Cédex tél. 02 97 01 50 66 -fax ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section ZA Feuille : 000 ZA-01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 21/03/2020 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



AGM
 Sarl de Géomètres-Experts
 Benjamin BUIRETTE
 Fabrice ILTIS

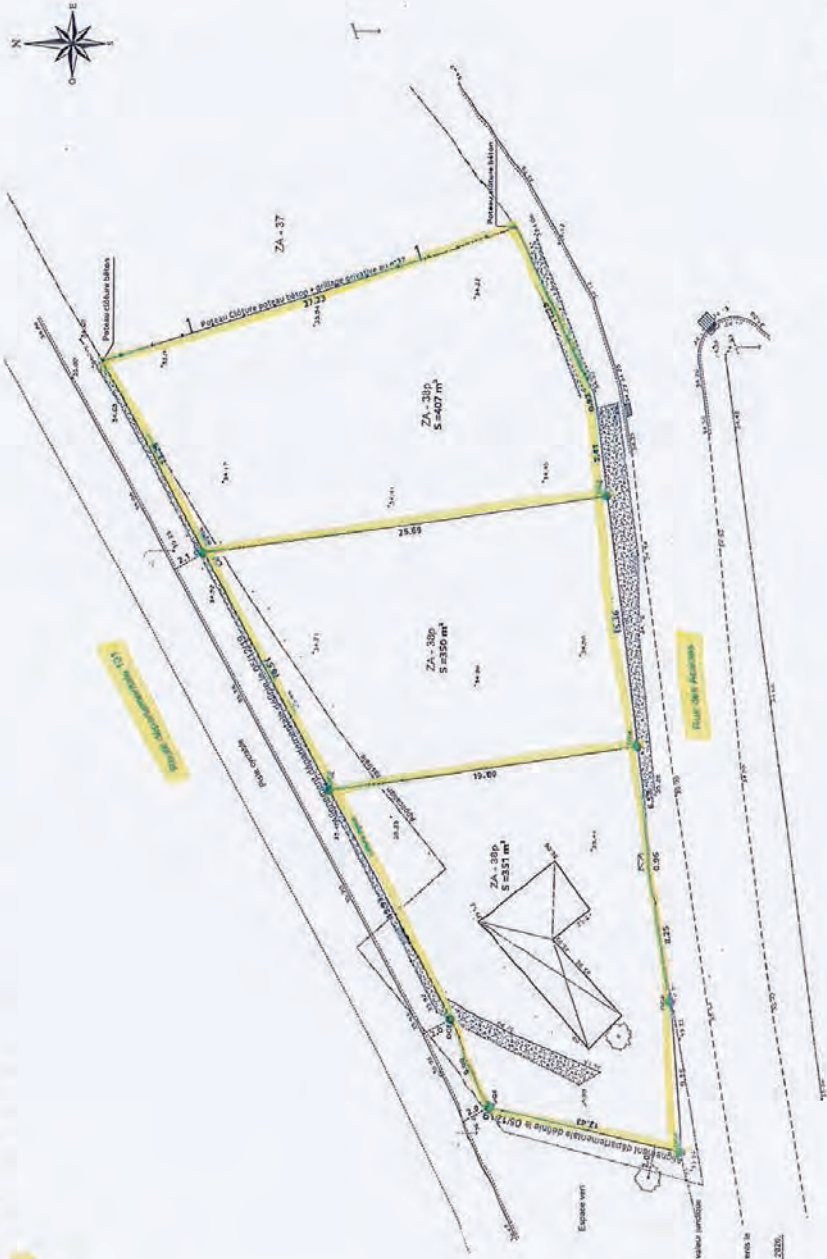
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune d'ARRADON

Rue des ACCÉDÉS

PLAN de DIVISION et BORNAGE
Propriété de la SCI CHANCERELLE

Cadastré : **Section ZA n° 38p**



LEGENDE :
 @SRI : Révisé, DGE, nouvelle
 @SRI : Coordonnées points
 @SRI : Application cadastrale non contradictoire sans valeur juridique
 @SRI : Périmètre des lots à délimiter

NOTA :
 Plan établi d'après un relevé effectué sur les lieux des propriétés le
 20 septembre 2019.
 Bornage contradictoire et définitif achevé le 27 Juin 2020.

Plan dressé par **Fabrice ILTIS**
 Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
 80, Boulevard de la Paix à VANNES (56000)
 Tél. : 02 97 47 23 46 / Email : agm-vannes@orange.fr

Echelle : 1/ 250
 Dossier n° : V19101 - Juin 2020
 PLAN REGULIER peut être annexé à un acte authentique.



COURRIER REÇU LE
6 999
06 NOV. 2020
INRAP BR

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84.59.00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2020/CB/VC/364

Rennes, le 2 novembre 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional

INRAP Grand-Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : attribution de diagnostic archéologique

REF. :

Département : Morbihan

Commune : ARRADON

Localisation : allée des Acacias

Arrêté : 2020-307

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Morbihan n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D135861
ARRADON (56), ALLÉE DES ACACIAS

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Arradon		
Lieu-dit	ALLÉE DES ACACIAS		
Cadastre	Arradon : ZA 38p		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2020-307	19-10-2020	1080 m ²	06/11/2020	18/11/2020
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2020-307, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir 7% à 10 % de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranché Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	1 jour
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique)		4 jours
Topographe	1 jour	1 jour

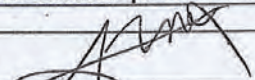
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER REÇU LE
5651
11 DEC. 2020
INRAP GO

Arrêté n° 2020-351 du 8 décembre 2020

**Arrêté n° 2020-351 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-307**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-307 du 13 octobre 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à ARRADON, allée des Acacias (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Dominique POUILLE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2020-307, n° opération : 5882.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Dominique POUILLE.

Fait à Rennes, le 8 décembre 2020

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Dominique POUILLE

Copie :
Inrap
Commune d'Arradon

II. Résultats

1. Présentation générale

La présence à proximité de cette parcelle de l'itinéraire antique qui reliait *Darioritum* (Vannes), capitale de cité des Vénètes, à l'agglomération secondaire reconnue à Locmariaquer, a motivé cette prescription de diagnostic émise par le Service Régional de l'archéologie. Dans les environs des indices de sites archéologiques, pour la plupart antiques, sont recensés dans la base de données documentaire de ce même service. L'opération prescrite s'est déroulée du lundi 25 au jeudi 28 janvier 2021 pour l'ouverture des sondages puis la remise en état du terrain.

2. Conditions de réalisation du diagnostic

Pour la réalisation de ce diagnostic, sept tranchées couvrant une surface de 207 m² ont été ouvertes. Compte tenu de la présence d'une végétation très dense ainsi que d'une construction encore présente à l'extrémité ouest de la parcelle, cette zone qui couvre un peu plus de 190 m² n'a pas été explorée. Afin de compenser cette lacune les investigations ont été plus poussées dans le reste du terrain. Dans celui-ci, l'emplacement et la configuration des tranchées ont été dictées par la position de quelques arbres à contourner. La présence de ces derniers et les contraintes de circulation qui en sont issues ont nécessité le recours à un engin de taille limitée, soit une mini-pelle de 5.5 tonnes. Malgré ces quelques difficultés, la surface concernée par le projet a pu être explorée de manière satisfaisante (fig. 1).

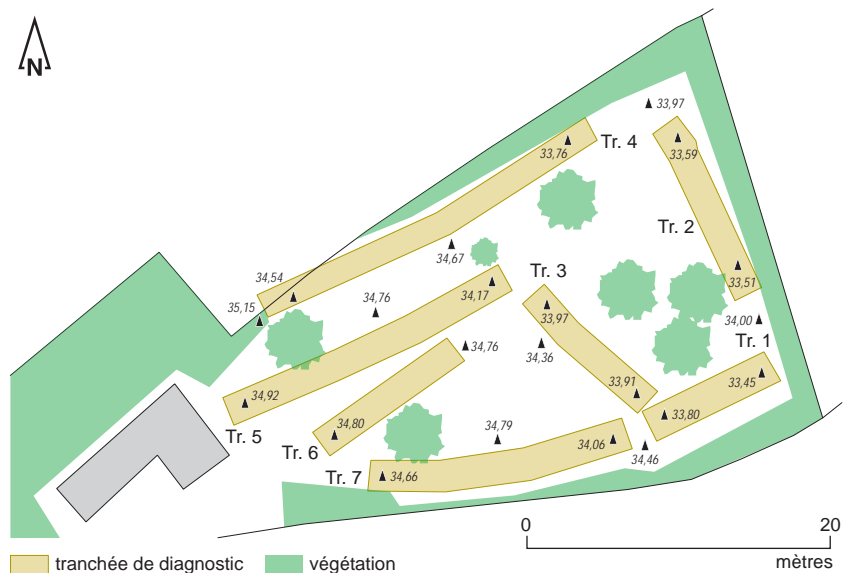


Fig. 1 Plan des sondages.
© Frédéric Boumier, Stéphane Jean, Dominique Pouille, Inrap

3. Résultats

Aucune des tranchées de diagnostic n'a révélé la présence de faits archéologiques, ni même d'indices mobiliers quelconques. Sur l'ensemble de la zone quadrillée, le substrat est recouvert par une couche de terre arable relativement homogène dont l'épaisseur varie entre 0.40 et 0.65m (voir inventaire des photos). Cette épaisseur maximale est ponctuellement atteinte dans l'angle sud-est de la parcelle, où des remontées d'eau ont d'ailleurs été observées. Cette zone correspond à la partie basse du site. En effet un dénivelé d'un peu plus de 1,30 m existe entre les extrémités est et ouest de la parcelle (**fig. 2 à 8**).

4. Conclusion

Si l'on excepte la petite zone occidentale d'environ 190 m², pour laquelle on ne dispose pas d'observations, aucune trace d'aménagement ou d'occupation ancienne n'a été constatée sur l'ensemble de la zone ayant pu être diagnostiquée. Ce résultat, ainsi que l'absence de tout indice mobilier ancien dans les terres de recouvrement, permettent de supposer que l'ensemble de la parcelle concernée par le projet est dépourvu de vestiges archéologiques.



Fig. 2 Vue de la tranchée 4 depuis l'est. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 3 Vue de la tranchée 2 depuis le sud. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 4 Vue de la tranchée 3 depuis le sud. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 5 Vue de la tranchée 5 depuis l'est. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 6 Vue de la tranchée 6 depuis l'ouest. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 7 Vue de l'extrémité ouest de la tranchée 7. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 8 Vue de l'extrémité est de la tranchée 7. © Dominique Pouille, Inrap

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des tranchées

Tranchée N°	Longueur	Surface	Profondeur moyenne	Présence de vestiges et /ou de mobilier archéologique
1	9m	20m ²	0.65 à 0.50m	non
2	12.5m	26m ²	0.40 à 0.50m	non
3	10m	20m ²	0.40 à 0.55m	non
4	24.5m	42m ²	0.30 à 0.50m	non
5	20m	41m ²	0.40 à 0.50m	non
6	10.5m	21m ²	0.30 à 0.40m	non
7	17.25m	37m ²	0.40 à 0.55m	non

2. Inventaire des photographies

Photo N°	Description
2	Vue de la tranchée 4 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap
3	Vue de la tranchée 2 depuis le sud © Dominique Pouille Inrap
4	Vue de la tranchée 3 depuis le sud © Dominique Pouille Inrap
5	Vue de la tranchée 5 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap
6	Vue de la tranchée 6 depuis l'ouest © Dominique Pouille Inrap
7	Vue de l'extrémité ouest de la tranchée 7 © Dominique Pouille Inrap
8	Vue de l'extrémité est de la tranchée 7 © Dominique Pouille Inrap

3. Liste des figures

fig.1 : Plan des sondages © Frédéric Boumier, Stéphane Jean, Dominique Pouille Inrap

fig.2 : Vue de la tranchée 4 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap

fig.3 : Vue de la tranchée 2 depuis le sud © Dominique Pouille Inrap

fig.4 : Vue de la tranchée 3 depuis le sud © Dominique Pouille Inrap

fig.5 : Vue de la tranchée 5 depuis l'est © Dominique Pouille Inrap

fig.6 : Vue de la tranchée 6 depuis l'ouest © Dominique Pouille Inrap

fig.7 : Vue de l'extrémité ouest de la tranchée 7 © Dominique Pouille Inrap

fig.8 : Vue de l'extrémité est de la tranchée 7 © Dominique Pouille Inrap



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chronologie

—

Sujets et thèmes

—

Mobilier

—

Morbihan, Arradon, allée des Acacias

La présence à proximité de cette parcelle de l'itinéraire antique qui reliait *Darioritum* (Vannes), capitale de cité des Vénètes, à l'agglomération secondaire reconnue à Locmariaquer, a motivé cette prescription de diagnostic émise par le Service Régional de l'archéologie.

Sept tranchées ont été réalisées sur la partie disponible de la parcelle. Aucune n'a livré d'indice archéologique.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr